



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Phares et balises : Finistere

Question écrite n° 852

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget que, dans son rapport annuel, la Cour des comptes poursuit le « gaspillage » des deniers publics. Parmi ces « gaspillages » auraient été prévus 160 millions de crédit pour le phare d'Ouessant qui, selon la Cour des comptes, ne sera jamais construit. Il lui demande ce qu'il en est. Et, dans l'affirmative, où seront affectés les crédits (160 millions) ainsi disponibles.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics ont effectivement pris la décision en 1986 de stopper la construction du phare d'Ouessant (dit « aide majeure à la navigation ») dans la mesure où les études menées en 1985-1986 n'ont pas permis d'obtenir de la part des entreprises concernées une évaluation précise du coût des dispositions à prendre pour éliminer les risques de liquéfaction des sols qui menaçaient la stabilité de l'ouvrage. À cette date, le coût probable de l'ouvrage complet aurait été de 500 millions de francs ; du fait de la décision d'abandon, la dépense a pu être effectivement limitée à 160 millions de francs depuis les études jusqu'aux indemnités versées aux entreprises. Ces sommes ayant été dépensées, elles ne constituent plus des crédits disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 852

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2221